

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ARBITRAGE

Date : Le mercredi 19 avril 2006

Lieu : 121 Avenue Malakoff 75216 PARIS

Présidence : M. PIETTE Jean-Louis

Membres Présents : MM. BACOURT Bernard, LOPEZ, René, PORCU Alain, MONTEIL Henri.

Membres Excusés : M. CUEFF Emmanuel, HUREAU Jean-Pierre

Assistent à la réunion: MM. BATTA Marc, Directeur National de l'Arbitrage

RABBY Matthieu, Coordinateur Administratif de la D. N. A.

Germain LE GARREC, Membre du Conseil d'Administration de la Ligue du Football Amateur (A une partie de la réunion)

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil,

Adopte, sans modification, le procès verbal de la réunion du Conseil du 10 mars 2006

2. PROJET D'AIDE A LA FONCTION ARBITRALE AU NIVEAU ELITE - SAISON 2006/ 2007

Monsieur Marc BATTA, Directeur National de l'Arbitrage commente le document qui va être présenté aux arbitres de L1, L2 et Assistants AAF1 et AAF2, lors de la réunion bilan du vendredi 21 avril 2006. Il indique que le projet porte sur:

- ✓ Le médical
- ✓ Le physique avec notamment la gestion du stress
- ✓ La technique
- ✓ La préparation avant match
- ✓ La récupération
- ✓ Autour de la fonction

Le Conseil,

Après un large échange de vues sur cette question et après avoir remercié le D. N. Arbitrage pour la qualité du projet soumis, Adopte à l'unanimité ce projet d'aide à la fonction arbitrale au niveau élite, sous réserve de la prise en charge financière par la Ligue du Football Professionnel pour ce qui la concerne.

3. EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR SUR LA NOTATION ET LE CONTROLE DES ARBITRES POUR LA SAISON 2006/ 2007

Le Conseil,

Entend le Directeur National de l'Arbitrage faire le point sur l'évolution possible du Règlement Intérieur qui devrait intervenir dès la saison 2006/ 2007.

Donne son point de vue sur les propositions développées en séance.

Aborde la question touchant à la désignation des contrôleurs de L1 et de L2. Sur ce point, le Président du C. S. Arbitrage se propose d'adresser un courrier aux Présidents Jean Pierre ESCALLETES et Frédéric THIRIEZ pour leur signaler les problèmes posés par le système de contrôle pour l'avenir.

4. ARBITRES INTERNATIONAUX

a. Désignation de Monsieur Eric POULAT, pour la Coupe du Monde de 2006 en Allemagne

Le Conseil,

Renouvelle ses félicitations à M. Eric POULAT pour cette désignation qui honore notre Fédération.

Adresse un message d'amitié à Monsieur Alain SARS qui, de son côté, n'a pas été retenu pour cette compétition Internationale.

b. Stage FIFA des assistants

Le Conseil,

Note que les arbitres assistants seront connus après leur séminaire qui aura lieu du 18 au 21 avril à Francfort, Monsieur Marc BATA rappelle que Madame Nelly VIENNOT, Messieurs Lionel DAGORNE et Vincent TEXIER participent à ce séminaire.

c. Situation de M. Jean Paul CHAUDRE

Le Conseil,
Prend note des différents courriers y afférents.

5. AVANCEMENT DU PROJET DE LOI SUR LE STATUT DES ARBITRES

Le Président fait le point sur l'état d'avancement de ce projet. Il indique que ce projet répond à un triple objectif :

- Garantir la présence d'arbitres indépendants afin d'assurer le bon déroulement des compétitions sportives
- Permettre aux personnes désireuses de pratiquer l'arbitrage de s'y adonner en étant protégés au plan pénal contre les infractions d'atteintes aux personnes par des peines aggravées
- Donner aux arbitres une sécurité au plan social et fiscal tout en étant indemnisés au titre de cette participation à la compétition sportive à hauteur de leur intervention

Monsieur PIETTE souligne que cette loi instaure un cadre juridique de la pratique arbitrale en introduisant deux séries de modifications essentielles à l'article 25 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives qui traite de la mission arbitrale. Elle modifie en outre le code pénal pour aggraver les peines afférentes aux infractions dont les arbitres sont victimes.

6. INDEMNITES DES ARBITRES

a. Compétitions professionnelles

Le Président Jean Louis PIETTE présente l'étude qu'il a réalisée sur l'évolution des indemnités des arbitres de L1, L2 et Assistants AAF1 et AAF2 pour l'avenir.

Il indique qu'un rattrapage est prévu pour s'appliquer du 1 janvier 2006 au 30 juin 2006

Il souligne que ce rattrapage ne s'applique qu'à la L1 et la L2 mais que pour cette période, les matches de coupe de la ligue suivront l'évolution de L1. Il donne connaissance des nouvelles primes de match qui en résulteraient :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| - Central en L1 : 3020 | Central en L2 : 1510 |
| - Assistant en L1 : 1510 | Assistant en L2 : 755 |
| - 4 ^{ème} en L1 : 360 | 4 ^{ème} en L2 : 175 |

Il ajoute que ledit rattrapage devrait être la nouvelle base de calcul pour la prochaine saison sous réserve du nouveau statut et du rythme d'augmentation acceptable pour la Ligue du Football Professionnel.

Le Conseil,

Après un large échange de vues,

Donne son approbation unanime à la proposition soumise par son Président.

Le Président aborde ensuite quelle pourrait être l'évolution des indemnités pour les prochaines saisons, insistant sur le fait que les arbitres de F1 et de F2 mais aussi les assistants AF1 et AF2 pourraient recevoir des indemnités de matches d'une part et une indemnité annuelle de préparation formation versée en plusieurs fois..

Le Conseil,

Examine les différentes simulations soumises par son Président,

Décide de se prononcer ultérieurement sur ces propositions

b. Compétitions fédérales

Le Président informe ses collègues qu'il a, avec le Secrétaire Général de la FFF, abordé cette question avec Monsieur Bernard DESUMER, Trésorier Général de la FFF lequel était accompagné de MM. Michel BAYAN et Régis TRUCHON des services financiers. Il propose que l'augmentation pour toutes les compétitions nationales porte sur une réévaluation de 8% en moyenne dès la saison 2006/ 2007, précisant que ladite augmentation sera revue à la hausse pour les compétitions où interviennent les arbitres hors franchise dès la promulgation de la Loi portant diverses dispositions relatives aux arbitres. Il ajoute que les augmentations qui tiendront compte des niveaux des compétitions se situeront entre 20 et 40 %.

Le Conseil,

Procède à un échange de vues

Donne son accord à la proposition soumise par son Président.

7. RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS NATIONALES DES ARBITRES

a. Invitations aux Assemblées Générales de ces Associations

Le Conseil,

Compte tenu du calendrier général de fin de saison de chacun de ses membres,

Dit ne pouvoir être représenté aux Assemblées Générales Annuelles des deux Associations Nationales

b. Aides financières

Le Président communique le montant des aides fédérales qui ont été versées à l'UNAF aux cours des saisons 2003/2004 et 2004/ 2005. Il fait part ensuite des demandes d'aides que le Conseil Supérieur de l'Arbitrage a reçu. Il indique qu'elles émanent de l'UNAF et de la L'AFAF, association nationale qui s'est créée en 2004/005.

Le Conseil,

Décide de porter l'aide fédérale à **1,60 euros** par adhérent à l'exclusion de toutes autres aides (hors Fonds de Développement et de Formation de l'Arbitrage).

Invite les associations nationales concernées à lui communiquer le listing de leurs adhérents de la saison 2005/ 2006 afin de déterminer le montant de l'aide attribuée

Rappelle que l'aide consentie au titre du Fonds de Développement et de Formation de l'Arbitrage (50 000, 00 euros) tiendra également compte du nombre d'adhérents de chaque association.

8. STATUT DE L'ARBITRAGE

Monsieur Germain LE GARREC, membre du Conseil d'Administration de la Ligue du Football Amateur commente les propositions de modification qui ont été soumises par le Groupe de Travail qu'il anime.

Le Conseil,

Fait part au représentant de la Ligue du Football Amateur de ses observations sur lesdites modifications.

Invite ce dernier à les soumettre au Groupe de Travail chargé de ce dossier.

9. QUESTIONS DIVERSES

Proposition de liste des arbitres et juges sportifs de Haut Niveau

Le Conseil prend note de la liste qui a été communiquée par le Président de La FFF au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative suite à sa demande du 15 mas 2006.

Rapport de M. Michel HIDALGO, sur la revalorisation de l'offensive (Bureau du CA de la LFP du 24/03/06)

Le Président va inviter le Directeur de la D .N Arbitrage à lui communiquer les conclusions de cette étude.

11. PROCHAINE REUNION DU C. S. ARBITRAGE

Le Conseil

La fixe au **mardi 23 mai 2006 à 9H30**, au 121 avenue Malakoff 75016 Paris.

Le Président

Jean Louis PIETTE

Le Secrétaire

H. MONTEIL